



UNIVERSITÉ DE NANTES



Le Directeur de l'Inspé - Académie de Nantes

- VU le Code de l'Education et notamment ses articles :
- L. 719-4 à L 719.6 relatifs au régime financier des EPCSCP ;
 - L. 721-1 à L.721-3 relatifs aux missions et à l'organisation des Instituts Nationaux Supérieurs du Professorat et de l'Education ;
- VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et Comptable publique (titre III) ;
- VU les statuts de l'Université de Nantes ;
- VU l'arrêté de M. le Ministre de l'Education Nationale et de la Jeunesse et de Mme la Ministre de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, nommant M. Mohammed BERNOUSSI en qualité de Directeur de l'Inspé Académie de Nantes à compter du 23 janvier 2020.

ARRETE

Article 1^{er} : Délégation est donnée M. Christophe DORE, responsable pédagogique du site de formation Inspé, d'Angers, afin de signer les ordres de mission des personnels liés à l'activité de ce site, à l'exception des ordres de mission à l'étranger.

Article 2 : le délégataire prend acte du fait qu'il ne peut subdéléguer la signature du délégant.

Article 3 : les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter du 23 janvier 2020 et prendront fin à la date de fin de mandat du Directeur de l'Inspé Académie de NANTES.

Nantes, le 31 01 2020

Mohammed BERNOUSSI

Pièce jointe : spécimen de signature du délégataire